



United Nations Global Compact

Communication sur le progrès 2021



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

SOMMAIRE

1

Rappel

Le global compact et ses 10 principes

3

Telenco networks

5

Principes relatifs aux normes internationales du travail

7

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

2

Edito du Directeur

4

Principes relatifs aux droits de l'Homme

6

Principes relatifs à la protection de l'environnement

8

Conclusion sur l'année 2021



Le Global Compact, qu'est-ce que c'est ?

Orchestrée par l'Organisation des Nations Unies, c'est une initiative volontaire. C'est également 13000 entités de 170 pays, toutes impliquées dans une démarche de responsabilité sociétale. En France, c'est 1481 membres dont 1378 entreprises ; des entreprises et des organisations signataires engagées dans le respect et le « faire respecter » des 10 principes universellement reconnus.

1

Rappel

Le global compact et ses 10 principes



DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



2 Edito du Directeur

1481 participants
en France : 103
organisations à but non
lucratif, 1378 entreprises ;
**nous sommes fiers de
faire partie de cette
organisation.**

Membre depuis 2017, le renouvellement de notre engagement en faveur du Global Compact est un acte fort pour Telenco networks. En 2020, notre priorité a été d'assurer la santé et la sécurité de tous nos collaborateurs dans un contexte de pandémie mondiale, face à des conditions de travail soutenues, liées à une activité en très forte hausse. Il va de soi que nous maintiendrons cette priorité sur 2021, et aussi longtemps que nécessaire. Notre organisation saine et des actions menées avec sérieux par les équipes, dans le respect des principes du Global Compact, nous permettent d'allier à la fois développement économique, respect des droits de l'homme et protection de la planète. Nous sommes donc ravis de renouveler par cette communication notre engagement envers le Pacte Mondial et le respect de ses dix principes fondamentaux.

Denis Falliex
Directeur général de Telenco networks

3 Telenco networks

282 **124 M€** **16 000 m²** **70 pays**
collaborateurs *de chiffres d'affaires en 2020* *de surface de production et de plateforme logistique* *d'exportation*





4

Principes relatifs aux droits de l'Homme

1. NOTRE POLITIQUE

Adoptée en 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme est le fondement du droit international relatif aux droits humains.

Dans la «famille» des droits humains, les droits économiques, sociaux et culturels recouvrent un ensemble d'aspirations humaines fondamentales ; le droit à un travail digne est l'un d'entre eux. Tout travailleur doit se voir respecter ses droits fondamentaux au travail issus des normes internationales qui définissent des principes universels tels que l'interdiction du travail forcé, la non-exploitation des enfants, la liberté syndicale ou le respect d'une durée maximale du travail. Il va de soi que nous soutenons activement cette déclaration.

Toujours dans cette démarche, et dans la mesure de ses capacités d'influence Telenco networks incite également ses fournisseurs à respecter ces règles internationales et à se rapprocher toujours plus des valeurs du Global Compact.



DROITS DE L'HOMME

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
- À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

2. NOS ACTES

Attachée avant tout au bien-être de ses salariés, et encore plus durant cette période de pandémie, une application gratuite a été mise à disposition en collaboration avec notre partenaire Malakoff Humanis.

Cette solution complète permet aux salariés de mieux comprendre et gérer leur stress.

Des programmes spécifiques ont également été développés pour soulager les répercussions psychologiques du confinement, du déconfinement et de la pandémie de Covid-19.

En 2021, Telenco a tenu à apporter son soutien aux étudiants. Touchés de plein fouet par la crise sanitaire, en grande précarité, plus que jamais nos étudiants avaient besoin de nous.

Telenco a donc décidé de venir en aide aux étudiants de Grenoble en organisant une grande collecte, en partenariat avec l'Agoraé, l'épicerie solidaire présente sur le campus de Saint Martin d'Hères.

315 kg de nourriture et de matériel ont été récoltés !

L'ensemble des dons ont été remis à l'Agoraé, pour qu'elle en fasse bénéficier gratuitement les étudiants de la région.

Également partenaire, depuis des années, du club emblématique du bassin grenoblois, le Football Club Grenoble Rugby, Telenco a participé cette année à la semaine du développement durable organisé par le club.

Chaque jour un défi était à relever. Qu'il s'agisse d'une séance de sport, de cuisine, de vélo, d'une collecte de déchets autour de la société, d'une collecte de vêtements ou de bouchons plastiques, grâce aux efforts de chacun, 100% des défis proposés par le FCG ont été relevés !

Avec l'arrivée des beaux jours et l'autorisation de nous dépasser sans limite, Telenco a décidé d'allier reprise du sport et œuvre caritative au profit des enfants atteints du cancer. Le challenge est simple : durant 1 semaine les salariées volontaires ont pour but de réaliser le plus de kilomètres possibles. En marchant, en courant ou en pédalant, chaque kilomètre parcouru permet de reverser 5€ à l'association.

La totalité de ces dons serviront à l'achat de matériel sportif pour améliorer le quotidien des enfants hospitalisés et permettra d'augmenter les campagnes de sensibilisation aux dons de sang et de plaquettes.

Une belle initiative suivie par 102 salariés qui ont effectués 5465 km !



3. NOS RÉSULTATS & OBJECTIFS

315 kg

de matériel et nourriture récoltés pour les étudiants de Grenoble

100%

des défis de la semaine du développement durable du FCG relevés (permettant à Telenco de gagner un team building «diversité»)

70 kg de déchets

43 kg de vêtements

6 kg de bouchons

récoltés par les salariés au cours de la semaine du développement durable

4300€

reversés pour les enfants atteints du cancer



2. NOS ACTES

Dans le cadre de la négociation collective, après des échanges constructifs entre la Direction et les membres du Comité Social Économique, un accord sur l'aménagement du temps de travail a été signé.

Le logiciel de gestion, Kelio, permet désormais à chaque salarié de gérer son temps de travail journalier, hebdomadaire et ainsi concilier vie professionnelle et personnelle. Une note d'information concernant le droit à la déconnexion a également été distribuée.

Depuis l'apparition du coronavirus et des nouvelles règles sanitaires qui se sont imposées, le télétravail a été favorisé pour de nombreux salariés. Afin que tout le monde puisse appréhender au mieux le travail à la maison, Telenco a réalisé le guide du télétravail, qui propose quelques outils et conseils pour télétravailler en toute sérénité.

La Formation

Malgré un début d'année incertain sur la tenue du planning de formation, suite à la fermeture des organismes et au rassemblement de personnes interdit, notre processus Formation a redoublé d'efforts et a pu réorganiser l'ensemble des formations prévues et même davantage.

Quelques chiffres :

775 heures de formation externe prévues

817,5 heures de formation externe suivie !

Refonte du Portail Interne Telenco

Dotée d'un portail de communication interne e-connecté depuis déjà plusieurs années, accessible à l'ensemble des collaborateurs, cette année Telenco met l'accent sur la communication et dote son portail d'un nouveau look ! Derrière le nouveau visage de ce portail, se trouve l'essentiel des contenus de communication comme l'annuaire, le journal interne ou encore les photos du mur de photos...

Apparaissent également de nouvelles rubriques telles que le guide du salarié, des actualités toutes fraîches, des infos flashes, la présentation des nouveaux entrants, le taux de performance des entreprises...

Objectif : moins d'emails et plus d'infos !

3. NOS RÉSULTATS & OBJECTIFS



9 salariés

composent le CSE

(5 délégués pour la catégorie Employé
- 4 délégués pour la catégorie Cadre,
Technicien, Agent de maîtrise)

4 profils horaires

pour correspondre aux besoins de
l'ensemble des salariés



la totalité des salariés

bénéficie d'une souplesse -8h +10h
pour concilier l'équilibre entre vie
professionnelle et vie privée grâce
au logiciel Kelio

42 salariés

salariés ont pu faire du télétravail au
plus fort de la crise sanitaire

817h

de formations suivies par les salariés



NORMES
INTERNATIONALES
DU TRAVAIL

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

5

Principes relatifs

aux normes internationales du travail

1. NOTRE POLITIQUE

À quoi sert une convention collective ?

La convention collective enrichit la règle de droit ainsi que la protection des intérêts des salariés. La convention comble les lacunes du Code du travail par rapport à quelques principes. Elle protège le salarié en favorisant ses intérêts tout en conciliant droit au travail et droit du travail. L'accord vient en complément des termes du contrat de travail. Il améliore les conditions de travail des employés.

Chez Telenco c'est la Convention Collective Syntec qui s'applique.



ENVIRONNEMENT

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

6

Principes relatifs

à la protection de l'environnement

1. NOTRE POLITIQUE

La charte tel'eco

Retrouvez la charte sur : www.telenco.com/engagements/engagement-rse

Au quotidien, le personnel et les dirigeants s'engagent



« Trier/ Recycler »

- Recycler les cartons, emballages, papiers, bois, métaux, canettes, capsules à café et biodéchets pendant le travail, mais également sur les temps de pause
- Jeter les cartouches d'encre, piles, ampoules et déchets électroniques selon la réglementation DEEE en vigueur
- Gérer le recyclage des produits dangereux utilisés lors de la conception des produits



« Consommer avec modération »

- Utiliser les faces verso des ratés d'impression en brouillon
- Développer l'archivage informatique
- Privilégier l'impression en mode N&B et recto/verso
- Limiter l'utilisation d'objets à usage unique



« Maîtriser les énergies »

- Éteindre les lumières dans les bureaux et les locaux communs en les quittant
- Éteindre systématiquement les postes informatiques, imprimantes...
- Couper le robinet après utilisation
- Trouver le bon équilibre chaud/froid l'été et l'hiver
- Aménager les locaux en utilisant dès que possible des technologies éco-responsables



« Bouger autrement »

(Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports)

- Adopter une éco-conduite
- Développer le covoiturage et favoriser les modes de transports doux
- Privilégier les rendez-vous téléphoniques ou en visioconférence plutôt que les déplacements systématiques



« Limiter la pollution numérique »

- Utiliser le bon outil pour communiquer (téléphone, messagerie instantanée, e-mails...)
- Éviter les pièces jointes volumineuses (en interne, communiquer l'emplacement du fichier sur le serveur)
- Héberger les sites internet dans des datacenters locaux



« Préserver la biodiversité »

- Contribuer à protéger la faune et la flore sauvage

Lors de la conception de ses produits, Telenco networks s'engage



« Penser cycle de vie »

- Prendre en compte l'environnement dès l'expression et l'analyse du besoin
- Analyser les impacts dans leur globalité : de l'extraction des ressources à la fin de vie du produit, sans se concentrer uniquement sur la fabrication
- Considérer les différents aspects de l'environnement (épauement des ressources, pollutions, effet de serre, altération des écosystèmes,...)



« Choisir ses matériaux »

- Ne pas recourir à des matériaux interdits par les réglementations européennes REACH et ROHS ou la loi américaine Dodd-Frank
- Favoriser l'usage de matériaux recyclés dans les produits et les emballages (taux d'acceptation de matière recyclée/recherche de fournisseurs de matières premières recyclées en R3 et R4)
- Opter pour les matériaux les moins énergivores en limitant la production de déchets (matériaux d'origine naturelle/matériaux produits avec des process faiblement énergétiques et à faible taux de rebuts/ajustement du raffinage au besoin : pas de blanchiment ou d'adjuvants inutiles)



« Produire responsable »

- Privilégier les process les moins polluants et produisant le moins de déchets (technologies récentes, acceptations de taux de rebuts rebroyés,...)
- Limiter le transport nécessaire à la fabrication en évitant les choix de technologies pouvant conditionner la provenance éloignée et aborder les impacts et coûts globaux du transport en réunion R3 et R4.



« Anticiper la fin de vie »

- Faciliter le désassemblage des produits en fin de vie et la séparation des matières, en privilégiant les assemblages démontables au moyen d'outils standards et en évitant les matériaux « sandwichs »
- Restreindre le nombre de composants et de matières différentes afin de réduire les étapes de valorisation
- Favoriser les matériaux recyclables dans les produits et les emballages : carton, métaux, bois, ou à défaut plastiques recyclables non-chargés (PET, PEHD, PS, ABS, PVC,...)

La société s'engage

« Former et informer »

(pour mieux agir)

- Diffuser la Charte à l'ensemble du personnel
- Mettre à disposition et signaler des zones de tri

« Acheter mieux »

- Privilégier les achats éco responsables et les fournitures à longues durées de vie ou rechargeables
- Favoriser le partenariat avec les acteurs locaux et/ou ISO 14001
- Approvisionner des composants RoHS compliant pour nos besoins de réparations électroniques

« Communiquer »

- Sensibiliser les salariés et les impliquer dans les initiatives environnementales de l'entreprise
- Communiquer à nos parties intéressées notre engagement en faveur du développement durable, notamment via le Global Compact des Nations Unies auquel Telenco networks est adhérent.

« Assurer le suivi de la charte »

- Réaliser un suivi annuel de la consommation énergétique et mettre en place des actions pour résoudre les problèmes soulevés.



Prix spécial «Covoiturage»

remporté par Telenco
à l'occasion du challenge de la
mobilité Auvergne-Rhône-Alpes

2. NOS ACTES

L'Énergie verte, qu'est-ce que c'est !?

Le terme d'électricité verte désigne l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Une offre est dite « verte » si le fournisseur peut prouver qu'une quantité d'électricité verte équivalente à la consommation des clients de cette offre a été injectée sur le réseau.

C'est naturellement que Telenco a fait le choix cette année de passer à une électricité 100% verte.

Choisir une électricité verte est un acte citoyen, elle nous permet de soutenir le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable mais aussi de pousser les acteurs du marché à se tourner davantage vers les modes de production plus respectueux de l'environnement.

Toujours dans l'optique d'être un acteur engagé dans la préservation de notre environnement, déjà équipée d'un véhicule de direction électrique, c'est naturellement cette année que le renouvellement d'un second véhicule de fonction s'est dirigé vers un modèle électrique.

S'en est suivi une nouvelle installation de bornes de recharge à disposition des salariés.

En complément de notre démarche sur l'électricité verte, nous encourageons la pratique du covoiturage auprès des salariés. Le Groupe soutient ce mode de transport tel'eco et participe chaque année au Challenge de la Mobilité pour sensibiliser le plus grand nombre à adopter des modes de transports doux.

Telenco a d'ailleurs remporté le prix spécial « Covoiturage » décerné par Mov'ici et la Région Auvergne-Rhône-Alpes !

Grâce au site internet Mov'ici proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, chaque salarié peut essayer de trouver un covoitureur pour les trajets domicile-travail ! Un site, totalement gratuit, propose de mettre en relation les covoitureurs de la région pour organiser les trajets.



3. NOS RÉSULTATS & OBJECTIFS

Électricité

100% verte



2

véhicules de fonction électrique

8

bornes de recharge
4 pour vélo - 4 pour voiture

1132€

d'indemnisation transport
versées en 2020

1426 km

parcourus avec des modes de transports
respectueux de l'environnement à
l'occasion du challenge de la mobilité
(1 426 € ont donc été reversés aux
associations des Enfants de l'Ovale et du
FCG dans ma ville !)



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

7

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

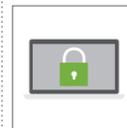
1. NOTRE POLITIQUE

Code de conduite éthique



1. Assurer la sécurité de nos collaborateurs

- Garantir un milieu de travail sûr et de bonnes conditions de travail pour tous
- Suivre les règles et procédures indispensables à la sécurité de chacun (garder nos lieux de travail libres d'alcool et de drogues, porter en tout temps l'équipement de protection individuel exigé,...)



6. Garantir la sécurité des données et la protection de la vie privée

- Préserver et protéger tous les renseignements personnels dont nous disposons
- Ne pas utiliser des informations confidentielles à l'extérieur de nos responsabilités ou pour un bénéfice personnel



2. Traiter les autres avec respect et dignité

- Comprendre et apprécier l'importance de la diversité et de l'inclusion
- Favoriser un environnement de travail libre de comportements choquants, insultants, hostiles ou intimidants



7. Protéger et utiliser convenablement les biens de l'entreprise

- Utiliser les biens de la société efficacement et seulement à des fins d'activités légitimes
- Respecter la propriété industrielle et intellectuelle ainsi que les droits des marques de commerce



3. Protéger l'environnement

- Réduire nos émissions, préserver l'énergie et les autres ressources, réutiliser ou recycler les produits dérivés



8. Lutter de manière active contre la fraude et le blanchiment d'argent

- Maintenir une structure conforme de processus et de procédures qui contrôle l'efficacité de nos activités de comptabilité et d'information financière
- Exécuter nos responsabilités en conformité avec les contrôles internes et externes de l'entreprise



4. Mener les affaires avec intégrité et uniquement au profit de la société

- S'abstenir de tout comportement qui nuirait à la réputation de l'entreprise
- Éviter toute situation où l'acceptation d'un cadeau serait inappropriée



9. Prévenir toute forme de corruption active ou passive

- Respecter les législations qui prohibent la corruption active et passive et les législations relatives au financement des activités politiques



5. Mener nos activités de manière licite et équitable

- Respecter les lois et règlements nationales et internationales
- Fournir seulement des informations honnêtes et exactes quant aux produits ou services
- Prohiber le travail d'enfant ou le travail forcé



Code de conduite éthique signé par les salariés

2. NOS ACTES

Afin de ne laisser place à aucune ambiguïté, nous avons fait le choix il y a déjà plus de cinq ans d'adopter un Code de Conduite Éthique. Ce code permet de formaliser un certain nombre de principes d'action et de normes qui vont au-delà des obligations légales. Signé par l'ensemble des salariés, de tous niveaux de responsabilité, notre code de conduite éthique énonce les valeurs morales et les principes civiques et moraux. Il sert de guide à chaque salarié afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements et ceux de ses partenaires. En complément, un référent éthique a été désigné parmi les membres de la Direction et une note de service diffusée afin de définir la notion de cadeau « acceptable ». Une procédure d'acceptation de cadeau, de contrat ou de transaction en cas de doute, ainsi qu'une procédure d'alerte ont également été instaurées.

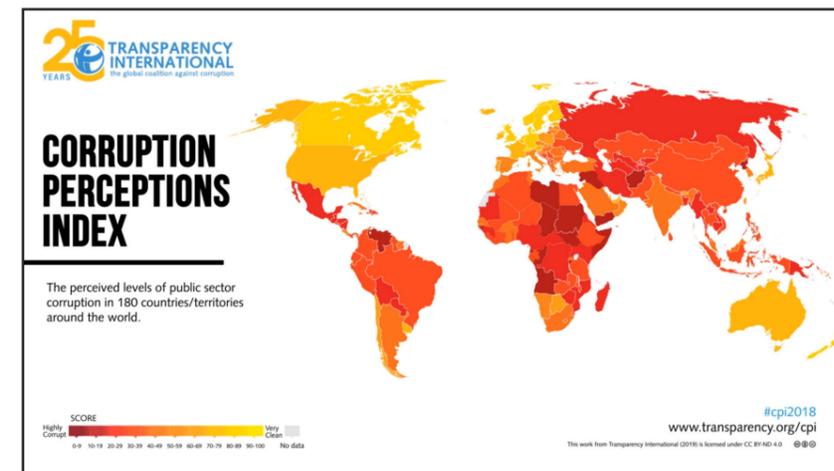
Dans ces circonstances inhabituelles, la question de la capacité des entreprises à mettre en œuvre des dispositifs de lutte anti-corruption en parallèle de l'effort de gestion de la crise sanitaire est centrale. Cette crise nous a en effet obligé à geler des achats, engager des fournisseurs ou sous-traitants dans des zones géographiques nouvelles et certains contrats ont dû être renégociés. L'environnement de travail de nos salariés a été réorganisé en privilégiant le travail à distance, en parallèle un travail a été mené afin d'intégrer les nouvelles problématiques de santé et d'hygiène pour structurer le retour sur le lieu de travail.

Les acteurs économiques ont changé et les risques accrus en matière de corruption, posés par l'urgence de la crise sanitaire, nous ont rappelé l'importance de la transparence et de l'information auprès de nos salariés et partenaires.

Il a donc été rappelé à nos salariés la mise à disposition gratuite du support de formation en matière de lutte contre la corruption.

Un module de 30 minutes, à voir et à revoir autant de fois que souhaité, conçu par des experts du sujet abordant 4 grandes questions :

- Qu'est-ce que la corruption et pourquoi importe-t-il de la combattre ?
- Comment se prémunir contre la corruption, et comment la combattre ?
- Les lois anti-corruption, et leurs conséquences ?
- Comment dénoncer des faits de corruption ?



Retrouvez le support de formation sur : www.fairedesaffairesanscorruption.com

3. NOS RÉSULTATS & OBJECTIFS

100%

des salariés embauchés depuis 5 ans sont signataires du code éthique

2

référents éthique au sein du groupe Telenco dont 1 Telenco networks

Tolérance

0

en cas d'évènement de corruption avérée, même pour des valeurs vénales minimales



Après une année 2021 riche en leçons de solidarité et preuves d'engagement, nous ne pouvons que commencer par remercier l'ensemble de nos collaborateurs. Chacun dans son travail a su s'adapter à des conditions de travail nouvelles, dans un secteur d'activité en forte hausse et prouver chaque jour par son implication, son envie de construire l'avenir ensemble. Chaque processus a été revu pour coller au mieux aux évolutions et au contexte inédit. Malgré la situation, nos efforts en termes de responsabilité sociétale n'ont pas été mis de côté. Les actions environnementales, les évènements sociaux ont pu reprendre leur cours, de façon différente. Telenco a mis un point d'honneur à conserver ces actions qui permettent à notre société d'évoluer et de faire évoluer son écosystème.



Rue Séraphin Martin
 ZA Valmorge
 38430 Moirans
 Tel : +33 (0) 476 350 015
www.telenco-networks.com